

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

**Le 3 juin,
AESH en grève !**



L'intersyndicale nationale FSU, CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, SNALC, SNCL-FAEN et SUD éducation appellent les AESH à une nouvelle journée de grève le jeudi 3 juin.

EN GRÈVE LE 3 JUIN

- pour une augmentation des salaires
 - pour l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
 - pour un véritable statut
- CONTRE LA PRÉCARITÉ !**

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH, ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale.

Les médias ont largement fait écho à ces actions. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets.

Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

LES RENDEZ-VOUS dans le département

Manifestation 3 juin 2021
à 14h30, place de la République, Lille

AG pour les AESH
10h locaux du SNUipp/FSU Nord
bourse du travail, bd de l'usine, Lille Fives



LES REVENDICATIONS RESTENT LES MÊMES

ELLES LE RESTERONT JUSQU'A OBTENIR SATISFACTION

exploité-es

PRÉCARITÉ

PIAL

SOUS
payé-es

MÉPRISÉ-ES

Des temps de travail incomplets et des salaires de misère

Malgré la promesse faite par le ministère d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets. La quotité de travail moyenne est de 60% dans les écoles et 65% dans les établissements du second degré.

Ainsi une AESH travaillant 24 heures par semaine est rémunérée à hauteur de 760€ par mois. L'INSEE fixe le seuil de pauvreté quand les revenus mensuels sont inférieurs à 885 euros (50% du niveau de vie médian).

Rémunéré-es à l'indice 332 lors du premier contrat, les AESH pourront au mieux espérer atteindre l'indice 363 qui est l'indice maximum de rémunération. Cela représente 31 points d'indice, soit 145 euros bruts en perspective pour toute une "carrière" au service des élèves.

Des conditions de travail dégradées par les PIAL

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé les conditions d'exercice du métier. Les AESH sont désormais appelé-es à multiplier les accompagnements d'élèves et à intervenir dans plusieurs écoles et/ou établissements scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée.

Ces services partagés exigent plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement des élèves et conduisent à son saupoudrage.

L'administration ne fait que peu de cas de l'augmentation des déplacements, ni de l'affectation imposée sur des zones de plus en plus étendues.

Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés en conservant le même nombre de personnels !

Une mission toujours exercée sans véritable statut

Le ministère s'était engagé à avancer sur la reconnaissance de la professionnalité des AESH. De cette promesse n'est ressortie que la mise en place des AESH référents, ce qui ne correspond pas aux attentes portant sur la création d'un vrai métier, à la hauteur du service apporté aux élèves en situation de handicap. Et cela ne concerne que très peu d'AESH.

A défaut de l'existence d'un corps de titulaires visant à reconnaître la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les AESH sont condamnée-es à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation.

On est encore très loin d'un véritable métier !

**A l'appel du SNUipp-FSU et de la FSU,
TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE LE JEUDI 3 JUIN
pour l'augmentation des salaires, un vrai statut
et l'abandon des PIAL !**